

## [Les MICI et le travail](#)

Catégorie : [A la ville, au travail ...](#)

Publié par Karine le 21-02-2006 14:50

# Les MICI et le travail

Un des problèmes récurrents concernant la relation MICI/Travail reste la Fatigue et les possibilités d'arrêts maladie (traitements, Chirurgies, crises, récurrences ...)

La plupart des organisations professionnelles ne laissent pas encore la place à un rythme irrégulier de travail. Malheureusement en France, le travail à domicile est encore un concept mal connu.

Pourtant, une réorganisation du travail permettrait aux personnes atteintes d'assurer une activité professionnelle, et permettre ainsi une intégration sur le long terme.

Cependant ...

En dehors des petits trucs qui peuvent être mis en place sur le lieu de Travail pour mieux vivre sa maladie, il faut souligner que :

**Employer un Travailleur Handicapé  
c'est aussi UN VRAI + pour l'entreprise !!!**

Une personne en situation de Handicap c'est :

- Un collaborateur possédant une plus grande motivation :
- Une réelle capacité à aller à l'essentiel.

- Une capacité à fournir, dans un délai plus court, un travail de qualité.
  
- Une qualité de travail souvent supérieure grâce à :
  - De nombreuses stratégies d'adaptation mise en place à la suite de l'arrivée du Handicap.
  - L'acquisition d'une meilleure résistance aux évènements,
  
- Un atout pour une équipe et pour l'entreprise :
  - Ouverture d'esprit partagée au sein de l'équipe.
  - Meilleure communication interne et meilleures relations au sein de l'équipe.
  - Un esprit solidaire développé.

## PROPOSITIONS

pour l'embauche et l'accueil d'une personne atteinte d'un Handicap Invisible

Accueillir une personne en situation de Handicap « invisible » dans une entreprise peut poser quelques inquiétudes :

Deux axes nous paraissent importants :

- La bonne connaissance et la bonne compréhension du Handicap :
  
- La réussite de l'intégration ou du maintien dans l'entreprise d'une personne THI (Travailleur Handicapé Invisible) passe par le dialogue. Ce qui permettra « d'humaniser » les rapports futurs et de mieux répondre aux besoins liés.
- Etablir « un contrat » entre l'employeur et le salarié afin de définir de manière

franche les limites de chacun.

- Souvent, quelques petits aménagements pratiques et concrets suffisent à pallier les conséquences du Handicap.
- Ne pas juger le salarié sur les « conséquences » de son handicap, mais sur ses atouts.
- Chercher à savoir ce qui se passe en cas de problème.
- Instaurer une confiance mutuelle.
- Adopter une attitude compréhensive envers le salarié « minimise » souvent les effets de la maladie.
- Mettre en place des relations étroites entre l'employeur et le « référent handicap » du salarié.

- Suivre et accompagner :

- En cas d'activité de la maladie : Proposer un mi-temps thérapeutique de manière plus systématique. Cela permet à la personne de garder un pied dans l'entreprise et de rester motivée.
- Si le poste devient incompatible, dans le cas d'un salarié déjà en poste : Proposer une reconversion, un bilan de compétence, une formation.
- Mettre en place une organisation de « secours », un remplacement, permet de ne pas porter préjudice au service.
- Adapter le travail à la personne, et non, la personne au travail peut s'avérer très efficace ; L'aménagement des horaires – Le travail à domicile.
- Une communication « privilégiée » entre le salarié et son supérieur permet d'optimiser le travail fourni.
- Formation des RH aux problématiques des différents Handicaps.

Crohn et formation : Des aides sont prévues pour les formations si la personne atteinte du Crohn est sans emploi. Plusieurs organismes peuvent vous aider à monter un projet professionnel ou une formation.

Les financements, comme partout, se font de plus en plus rares, de nouvelles lois sont mises en application pour aider à la formation ou au retour à l'emploi.

Malheureusement, ces aides diminuent au profit des entreprises, qui elles reçoivent une aide sensible des organismes financeurs. Il faut donc ne pas perdre espoir et contacter tous les organismes concernés par ce problème.



Comme dit le proverbe

"Ce qui ne te tue pas te rend plus fort"

Haut les coeurs !!!

Karine

